



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



## Prélèvement A la Source : dernier baroud d'honneur ?

Au moment où notre information était mise en ligne, quant aux intentions du président élu Emmanuel Macron au sujet du Prélèvement A la Source, l'actuel secrétaire d'Etat au budget Monsieur Eckert, publiait au journal officiel, entre 2 cartons, un décret précisant certaines modalités de mises en œuvre qui fixent l'entrée en vigueur du PAS au 1<sup>er</sup> janvier 2018 .

Dans son communiqué d'hier, la CFTC DGFIP exhortait la nouvelle future équipe à donner rapidement des consignes quant à la suite des opérations pour redonner de la visibilité et de la respiration aux services de la DGFIP.

Depuis la publication de ce décret\*, l'urgence s'est encore précisée, puisqu'à défaut d'abrogation rapide, les modalités qu'il comporte auront un impact direct dès l'automne pour nos services, entre transmission des taux et identifications des revenus.

Cette publication est de nature à générer de nouvelles interrogations des contribuables, naissant de la confusion ainsi entretenue !

Le seul vrai mépris, monsieur Eckert, est bien celui que vous témoignez envers les agents qui, depuis le début, sont en première ligne de ce chantier !!!

Les agents de la DGFIP ne sont pas la balle d'une partie de ping pong entre des équipes politiques qui, il y en encore peu de temps, travaillaient ensemble !!!

**Pour la CFTC DGFIP l'urgence a encore monté d'un cran !**

**La nouvelle équipe dirigeante doit impérativement revenir sur ce décret durant l'été afin de préserver toute chance d'améliorer ou de modifier les modalités de collecte de l'impôt sur le revenu des français !!!**

\*Décret n° 2017-866 du 9 mai 2017 JORF n°0109 du 10 mai 2017

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédéc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**WWW.cftc-dgfip.fr**

**cftcdgfip@gmail.com**